



Adresse au Conseil Académique de l'Éducation nationale en Lorraine

Pour bâtir une société qui soit réellement sans discrimination pour les personnes en situation de handicap, l'École doit être pleinement inclusive.

Dans notre académie, ce sont plus de 4 000 accompagnant·es d'élèves en situation de handicap (AESH) qui permettent l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Des personnels indispensables

Les personnels AESH sont indispensables. L'accompagnement des élèves en situation de handicap est une mission essentielle et pérenne de l'École. Le métier d'AESH est un véritable métier, avec des compétences professionnelles spécifiques pour faire réussir les élèves et qui relève d'un véritable statut.

Si la nécessité des AESH est reconnue par tous, ce métier souffre d'un manque d'attractivité. Nos collègues AESH sont très majoritairement des femmes, majoritairement à temps incomplet imposé, avec des rémunérations trop faibles qui les maintiennent pour la plupart sous le seuil de pauvreté et avec des perspectives de progression de carrière dérisoires.

Un véritable statut de catégorie B !

Il est temps que soient reconnus le professionnalisme des AESH ainsi que le caractère indispensable et pérenne de leurs missions.

Pour cela, nos organisations syndicales FSU, SE-UNSA, CFDT Éducation Formation Recherche Publiques, CGT Educ'action et SNALC demandent, pour les AESH, la création d'un corps de fonctionnaire de catégorie B, avec un temps complet défini à 24h d'accompagnement et une véritable carrière.

Nancy, le 16 décembre 2025